

S3IC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREAL PICARDIE

06 AVR. 2016

PRÉFET DE LA SOMME



Amiens, le 5 AVR. 2016

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. Ferme Éolienne du Chemin de l'Ormelet, dont le siège social est situé 233 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris, de sa déclaration du 20 octobre 2014 de modification d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRASSY, COURCELLES-SOUS-THOIX, SENTÉLIE et THOIX, concernant le type d'éoliennes (le modèle Enercon E82 étant remplacé par le modèle Enercon E92) avec augmentation de la taille du rotor, de la hauteur du mât et passage de la hauteur totale de 119,33 mètres à 124,33 mètres, la puissance unitaire nominale de 2,3 mégawatts restant inchangée, ainsi que le déplacement de l'éolienne E4 de 4 mètres vers le Nord sur le territoire de la commune de THOIX.

Cette modification n'est pas substantielle au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean-Charles GERAY

Copie adressée à :

- Madame le Maire de BRASSY
- Monsieur le Maire de COURCELLES-SOUS-THOIX
- Monsieur le Maire de SENTÉLIE
- Monsieur le Maire de THOIX
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais - Picardie
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UD 80 - Équipe 2)

